

Note n° 131 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 12 juillet 2025

Réunion du CA de l'Unirs

Les membres du CA se sont réunis le 19 juin. Le compte-rendu complet, l'actualisation du dossier sur la fin de vie (les deux propositions de loi) et les réflexions sur la stratégie syndicale sont disponibles sur le site de Solidaires en cliquant [ici](#).

Voici les principaux éléments abordés :

Actualités des retraité·es et du G9 : ce point a été l'occasion de discuter des éléments développés dans la note Unirs de mai : la réunion du G9 du 10 juin 2025, les menaces et les rapports sur les retraites du COR et de la Cour des comptes, le Conclave et l'intransigeance du Medef malgré les régressions qu'acceptaient CFDT, CFTC et CGC. Comment vont réagir les adhérent·es de ces organisations ?

Dossier « fin de vie » : les débats à l'Assemblée Nationale ont porté sur les deux propositions de loi sur la création d'un droit à l'aide à mourir et sur la création d'un droit sur l'égalité d'accès aux soins palliatifs. Le dossier, envoyé avant la réunion a été discuté et amendé : ces lois doivent concerner les immigré·es ; les directives anticipées doivent concerner « *y compris les personnes dont le discernement est gravement altéré au moment de la démarche* » ; l'encadrement des prix des produits létaux, sinon certains se feront du pognon dessus, comme sur la mort ; des moyens pour les soins palliatifs ; des financements supplémentaires.

Vie interne : poursuite de la réflexion sur le développement de l'UNIRS dans les départements, comment aider à la mise en place de nouveaux « UDIRS » ? Nous avons encore des exemples de retraité·es qui veulent adhérer dans leur département, ce que ce département refuse, nous nous demandons si l'Unirs ne devrait pas accepter des adhésions individuelles au niveau national.

Des militant·es de l'Unirs sont dans des commissions de Solidaires, et bien d'autres retraité·es aussi. Nous décidons de faire le point régulièrement sur ces commissions.

Rentrée des cotisations 2025 : elle est lente, il manque encore, à la moitié de l'année, 1 structure sur 3 (départements et fédération/syndicat national).

Première approche pour notre AG du mercredi 10 décembre 2025 : nous retenons un débat sur le financement de la Sécu.

Situation des retraités immigrés expulsés des foyers Adoma (ex-Sonacotra) : elle a été présentée par l'UDIRS 94 et Mickaël, un camarade du Comité Pour l'Avenir des Foyers, COPAF, créé en 1996, après les révoltes à partir 1975 avec une grève des loyers pour vivre normalement sans contrôle, ralentir les augmentations de loyers, avoir les mêmes droits que les autres locataires de HLM. 700 établissements logent 120 000 travailleurs immigrés, les foyers pourrissent par absence d'entretien, les foyers en ville sont suroccupés. L'État a durci les renouvellements de séjour, l'accès à l'ASPA, l'obligation d'occuper le logement 9 mois sur 12, ... les retraités sont de plus en plus ciblés. La retraite à 67 ans ne leur dit rien, ils travaillent jusqu'à la mort pour garder le logement et faire vivre la famille en France et celle restée « au pays ».

Contexte politique, économique, social, syndical et environnemental : la discussion a essentiellement porté sur la stratégie syndicale à adopter pour l'Union syndicale Solidaires dans la période. Les interventions au Bureau national de Solidaires ont porté sur la très grande faiblesse de Solidaires, l'obligation d'une unité syndicale nécessaire mais insuffisante pour gagner, l'indispensable longue formation des jeunes militant·es, le développement de Solidaires notamment dans les déserts syndicaux, la communication sur les victoires syndicales, les revendications unifiantes.

L'Unirs a insisté sur la faiblesse du rapport de forces avec l'absence de grève massive, la faiblesse du nombre d'adhérent·es et de présence, la priorité au renforcement dans les secteurs et les territoires. Dans la discussion, plusieurs ont évoqué le début de leur syndicalisme sans moyens, avec du temps personnel le soir et le weekend ... ce qu'il faudrait reproduire maintenant après la forte diminution des moyens syndicaux imposée par Macron.

Année blanche ? Abattement de 10 % ? Hausse TVA ?

Le 15 juillet, nous saurons ce que le Premier ministre Bayrou tentera de prendre dans nos poches... Voici une idée des enjeux financiers.

Une « année blanche », selon l'Institut des politiques publiques (IPP), économiserait 5,7 milliards d'euros : « 3 milliards d'euros venant du gel des pensions de retraite, 1,3 milliard d'euros du gel des prestations sociales et 1,4 milliard d'euros du gel des paramètres de l'impôt sur le revenu », gel qui augmenterait mécaniquement le taux d'imposition de 18 millions de personnes et en rendrait imposables plusieurs centaines de milliers. Il précise que « 3,2 % des ménages verraient leur niveau de vie diminuer d'au moins 1 % ».

Selon l'économiste Pierre Madec, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), une année blanche représenterait un effort d'environ 6,2 milliards d'euros pour les ménages : 5 milliards liés au gel de l'ensemble des prestations sociales et 1,2 milliard en raison du gel du barème de l'impôt sur le revenu. **Les retraités seraient les premiers perdants** du gel des pensions et du barème de l'impôt sur le revenu : **3,7 milliards d'euros**.

En 2026, les 10 millions de ménages comptant un ou plusieurs retraités subiraient une amputation de leur revenu disponible de 350 euros par ménage (de 280 euros par unité de consommation), soit une baisse de 1 % de leur revenu disponible.

En comparaison, un·e salarié·e qui subit le gel du barème de l'impôt sur le revenu et l'absence de revalorisation des prestations sociales, perdrait 105 euros sur l'année. Un indépendant perdrait 165 euros et une personne au chômage 180 euros.

En niveau de vie, les 5 % des ménages les plus modestes perdraient près de 1 % de leur revenu et les 5 % des plus favorisés moins de 0,3 %.

La suppression de l'abattement fiscal de 10 % des pensions de retraite augmenterait les recettes fiscales de 4,6 milliards d'euros. Par ricochet, elle aurait aussi pour conséquence de diminuer les aides au logement de 400 millions d'euros.

L'augmentation d'un point du taux de TVA générerait un gain budgétaire net de 8,2 milliards d'euros, selon l'IPP, au détriment du niveau de vie qui reculerait en moyenne de 0,44 % pour la population et de 0,78 % pour les 10 % des ménages les plus modestes.

Si cette hausse d'une « TVA sociale » était compensée par une baisse des cotisations sociales des employeurs l'IPP estime que les effets sur les actifs « dépendraient de la manière dont les entreprises répercutent la baisse de cotisations sur les salaires bruts ». Le patronat pourrait décider de tout conserver pour lui. De toutes façons, les retraités n'auront aucune compensation, ils subiront de plein fouet toutes les augmentations des prix.

Les retraités financent les énergies fossiles !

Ce n'est pas le choix de chaque personne en retraite, mais l'Agirc-Arrco, l'ERAFP et le FRR injectent des centaines de millions d'euros dans les énergies fossiles ! Au lieu de sécuriser l'avenir des cotisants, elles contribuent au dérèglement climatique en investissant dans l'expansion du pétrole et du gaz : selon Reclaim Finance, l'Agirc-Arrco détient 673 millions d'euros dans les entreprises du secteur des énergies fossiles, l'ERAFP 937 millions et le FRR plus d'un milliard. Seule l'Ircantec a une exposition très faible (30 millions) et une politique d'exclusion des énergies fossiles, tout en affichant une bonne santé financière.

Au lieu d'assurer l'avenir de leurs cotisants, ils empirent la crise climatique, ils doivent mettre fin à leur soutien à l'expansion des énergies fossiles.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Pétition des 9 organisations de retraitées et retraités. Pour signer en ligne, cliquer [ici](#).



**NON À LA SUPPRESSION de L'ABATTEMENT FISCAL DE 10% POUR LES RETRAITÉ·ES
NON À UNE NOUVELLE ANNÉE BLANCHE, REVALORISATION DE TOUTES LES PENSIONS
NON À L'AUGMENTATION DE LA CSG**

ÇA SUFFIT !

Les retraités ne sont ni des nanties, ni des vaches à lait.

Depuis plusieurs semaines, le patronat et le gouvernement multiplient les déclarations dans la presse pour convaincre l'opinion publique de la nécessité de supprimer l'abattement fiscal de 10% sur les revenus des retraités.

Cet abattement, contrairement aux affirmations mensongères du président du Medef, qui l'a jugé « contre nature » et « aberrant », ne doit pas être confondu avec la déduction fiscale forfaitaire dont bénéficient les actifs et les actives au titre des frais professionnels.

Il a été mis en place en 1978 pour alléger la charge fiscale des retraités qui, contrairement à certaines catégories de non salarié·es, ne risquent pas de faire des sous déclarations.

Si le gouvernement persiste dans cette voie, près de 50% des retraités seraient pénalisés en voyant leur taux d'imposition augmenter, en devenant éventuellement imposables. Dans tous les cas, cela aura aussi des incidences sur les taux de CSG et sur les droits calculés selon le revenu fiscal de référence.

Depuis l'arrivée de M. Macron au pouvoir, ils ont déjà perdu au moins 6% de pouvoir d'achat et pour certains jusqu'à 7% du fait de la non-indexation des retraites sur l'inflation et de l'augmentation de la CSG.

Ça suffit ! les retraités ne sont ni des nanties, ni des vaches à lait.

Les soussigné·es exigent du gouvernement :

- Le maintien de l'abattement de 10%
- La non-augmentation de la CSG
- La revalorisation de toutes les pensions, au moins au niveau de l'inflation.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE

Niveau record de la pauvreté

Selon l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » de l'Insee, en 2023, 9,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté à 1 288 euros par mois (1 932 € pour un couple), soit presque 650 000 personnes de plus qu'en 2022. Le taux de pauvreté de 14,4 % en 2022 passe à 15,4 % en 2023, un record depuis le lancement en 1996 de l'indicateur annuel de l'Insee.

Parmi elles, les chômeurs et chômeuses (36,1 %), les familles monoparentales (34,3 %), les personnes seules (20,3 %) et les travailleurs indépendants (19,2 %).

L'Insee l'explique par le **recul du niveau de vie des ménages les plus modestes** dans un contexte d'inflation élevée, par l'augmentation du nombre de « temps partiels inférieurs ou égaux à un mi-temps ». Le graphique ci-contre en haut illustre la hausse moyenne du niveau de vie (et la forte hausse pour les plus riches), mais la baisse pour les 10 % les plus modestes. Le graphique en dessous montre la conséquence, l'augmentation des inégalités. Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Les promesses n'engagent que les personnes qui y croient

Avant son conclave, le Premier ministre promettait une « *reprise fidèle de tout accord conclu par les partenaires sociaux* ». Dans l'échec de ce conclave a joué aussi le refus de Matignon de reprendre certains points qui touchent à l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics :

- **Refus** de la création d'un espace de concertation aux côtés (mais à égalité avec) des régions et de l'État pour définir les orientations nationales en matière d'orientation et de formation.
- **Veto** sur la prise en mains par les partenaires sociaux sur les flux financiers du « projet de transition professionnelle », le dispositif de reconversion professionnelle à l'initiative du salarié (ex-CIF).

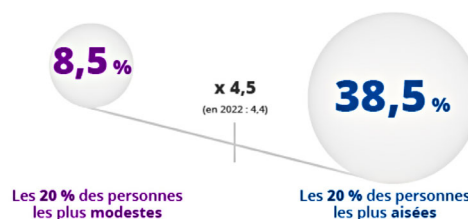
Comme dit un syndicaliste à la sortie de la réunion « *Le gouvernement martèle sa confiance au dialogue social, mais là on est loin de l'esprit de l'accord* ».

LES NIVEAUX DE VIE AUGMENTENT PLUS VITE QUE L'INFLATION, sauf pour les ménages les plus modestes



LES INÉGALITÉS AUGMENTENT FORTEMENT EN 2023

Les 20 % des personnes les plus modestes perçoivent 8,5 % de la masse totale des niveaux de vie



Où en est la CFDT sur les retraites ?

Il faut le savoir pour les futures relations dans l'intersyndicale interpro à 8 et dans le Groupe des 9 organisations de retraité·es. La « chef » de la CFDT, Marylise Léon a déclaré à Libération :

- **Nous n'acceptons toujours pas les 64 ans.** Nos trois organisations, CFDT, CFE-CGC et CFTC, demeurent opposées au décalage de l'âge légal. On l'a dit et redit, c'est important que le gouvernement ne torde pas la réalité de nos positions. Le sujet est loin d'être réglé.
- **La désindexation des pensions de retraite a fait consensus dans le conclave.** Cette mesure, balayée dans le budget 2025, est devenue acceptable car nous ne sommes pas dans la même situation financière. On doit répondre à cette question de solidarité intergénérationnelle qui fait partie des débats qui montent. Il faut qu'on puisse, pour consolider le système par répartition, équilibrer les efforts. Pour les retraités, c'est 1,5 milliard d'euros par an. On en a débattu avec nos responsables et adhérents retraités, ça fait partie des efforts qu'ils sont prêts à consentir.

Conclusion : une intersyndicale à 8 contre les 64 ans n'est pas impossible, mais la CFDT ne peut pas rejoindre le Groupe des 9 organisations de retraité·es dans son action contre la sous-indexation de la revalorisation des pensions. Rappelons que le G9 est né en juin 2014 par le refus de voir le pouvoir d'achat se dégrader au fur et à mesure des années, de subir des réformes successives et des mesures gouvernementales d'austérité issues du « Pacte de responsabilité » qui réalise 50 milliards d'économies sur la protection sociale, les collectivités locales, les services publics et notamment les pensions gelées au 1er octobre 2014. À l'époque, la CFDT avait soutenu les déclinaisons du « Pacte de responsabilité » et n'avait pas manifesté avec le G9. Rien de nouveau donc, la CFDT reste en dehors du G9.